



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST

LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Emergency Response Division/Division des
Interventions en cas d'urgence maritime

Place du Portage, Phase III

Tower c

11, rue Laurier

Gatineau

Gatineau

K1A0S5

Title - Sujet PPO/ÉNAD - Stratégie Environnementale	
Solicitation No. - N° de l'invitation EVC01-202001/B	Date 2020-08-24
Client Reference No. - N° de référence du client EVC01-202001	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$MER-002-27864
File No. - N° de dossier 002mer.EVC01-202001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-08	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pilon, Chantal	Buyer Id - Id de l'acheteur 002mer
Telephone No. - N° de téléphone (613) 894-1817 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Demande de renseignements
Stratégie nationale d’approvisionnement pour aborder les épaves et des
bâtiments abandonnés ou dangereux

– Stratégie environnementale –

EVC01-202001/B

Autorité contractante

Chantal Pilon

Chef d’équipe en approvisionnement

Téléphone : 613-894-1817

Courriel : chantal.pilon@pwgsc-tpsgc.gc.ca

INTRODUCTION ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Plan de protection des océans (PPO), qui a été annoncé par le premier ministre en novembre 2016, comprend un vaste plan regroupant de multiples initiatives visant à assurer la protection et la sécurité des côtes du Canada, et met l’accent sur la collaboration avec les communautés côtières et autochtones. Les priorités du PPO comprennent la remédiation du problème des épaves et des bâtiments abandonnés ou dangereux.

En raison du PPO, la loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux a été adoptée par le Parlement et a entrée en vigueur le 30 juillet 2019. La loi vise à aborder les épaves et les navires abandonnés ou dangereux dans les eaux canadiennes. Une épave ou un bâtiment abandonné, délabré ou un bâtiment causant ou pouvant causer un danger à l’environnement, les côtes, les rivages, l’infrastructure ainsi que tout autre facteur comme la santé, sécurité, bien-être et l’intérêt économique du public.

En vertu de cette nouvelle loi, le gouvernement du Canada a sollicité la participation de l’industrie et de nos partenaires des Premières Nations, Inuit, et Métis (Autochtone) au printemps 2020 afin de recueillir des commentaires concernant leur capacité à fournir les services qui pourraient être requis afin d’aborder les navires problématiques ou les épaves le long des voies navigables du Canada (les côtes du pacifique et de l’atlantique ainsi que l’Arctique, les Grands-Lacs et les eaux intérieures) :

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-MER-002-27801>

Actuellement, le gouvernement du Canada cherche à mieux comprendre les options offertes en ce qui a trait à l’aliénation écologique de navires, notamment pour les petits navires à coque en fibre de verre ou à coque en bois. Le gouvernement du Canada cherche à en savoir plus sur ces services et leur disponibilité à l’échelle du Canada afin d’en tenir compte dans l’élaboration des instruments fonctionnels de la Stratégie nationale d’approvisionnement pour aborder des épaves et des bâtiments abandonnés ou dangereux.

Des demandes de renseignements supplémentaires pourraient être transmises pour d’autres services ou sujets de discussion.

Cette DR n’est pas une sollicitation. Il n’y a aucun engagement de la part du Canada pour ce qui est de la publication future de demandes d’arrangement en matière d’approvisionnement (DAMA), d’achats ou de contrats. Cette demande de renseignements ne donnera lieu à aucune entente pour quelque personne ou entité. La présente DR ne doit d’aucune manière être interprétée comme un engagement de la part du gouvernement du Canada ni comme une autorisation aux éventuels répondants

d'entreprendre des activités qui pourraient être facturées au pays. Le Canada ne remboursera aucune dépense engagée pour la préparation des réponses à la présente DR ou pour toute participation à ce processus.

Les parties prenantes du secteur de l'industrie et les peuples autochtones intéressés à participer à ce processus devraient fournir les renseignements et répondre aux questions de l'*appendice 1*. Des questions de suivi pourraient être demandées directement aux répondants.

EXIGENCES POSSIBLES

Au fur et mesure que la Stratégie nationale d'approvisionnement du gouvernement du Canada se développe, l'intention est d'émettre des *arrangements en matière d'approvisionnement** a des entreprises capable de fournir les services notés partout au Canada afin de supporter le gouvernement du Canada à évaluer, enlever et rectifier les navires problématiques et les épaves dans les eaux canadiennes.

Les services comprendront, sans s'y limiter, les services techniques maritimes (évaluation de l'état d'un navire, évaluation pour le remorquage, évaluation de rectification, évaluation d'aliénation), et aliénation de différent type et taille de navires. Des arrangements en matière d'approvisionnement pour des services connexes additionnels pour aborder les navires dangereux et les épaves pourront être ajoutés à la Stratégie nationale d'approvisionnement à une date ultérieure.

Le gouvernement du Canada décidera du contenu final de tout document résultant de cette DR et y sera le propriétaire unique.

*Pour obtenir plus d'informations concernant les arrangements en matière d'approvisionnement, veuillez consulter le lien suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/le-processus-d-approvisionnement/arrangements-en-matiere-d-approvisionnement>.

ÉCHÉANCE POUR LA TRANSMISSION DES RÉPONSES POUR LA DR :

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) invite les parties intéressées à fournir les renseignements demandés à l'*appendice 1* à l'autorité contractante au plus tard le **8 septembre 2020**.

DATES ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS PRÉVUS POUR LE PROJET

Événement	DATE PRÉVUE
Examen par l'industrie des demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement pour les évaluations techniques maritimes	Septembre 2020
Publication des demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement sur achatsetventes.gc.ca pour les évaluations techniques maritimes	Septembre 2020
Examen par l'industrie des demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement pour l'élimination des navires	Octobre 2020
Délivrance des demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement sur achatsetventes.gc.ca pour l'élimination des navires	Novembre 2020

Il n'y a aucun engagement de la part du Canada pour ce qui est de la publication future de demandes d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), d'achats ou de contrats.

COMMUNICATION

Afin d'assurer que toutes les communications et tous les renseignements sont partagés convenablement entre les ministères clients, SPAC et les participants, toute la communication et le partage de l'information doit être fait par l'entremise de l'autorité contractante.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

Les communications doivent être effectuées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, en français ou en anglais.

QUESTIONS ET SOUMISSION DE RÉPONSES À LA DEMANDE D'INFORMATION

Les parties intéressées peuvent soumettre des questions concernant la demande de renseignements, de même que leurs réponses relatives aux renseignements demandés dans la présente, par courriel à l'autorité contractante à l'adresse : chantal.pilon@pwgsc-tpsgc.gc.ca. Les entreprises peuvent également demander au Canada de lui présenter un exposé sur leur offre de services actuelle susceptible de répondre aux exigences énoncées dans le présent document.

Formulaire de renseignements pour la Stratégie environnementale

Veuillez remplir la partie 1 et répondre aux questions qui se rapportent à votre secteur d'activité ou à vos domaines d'intérêts à la partie 2.

Des renseignements additionnels pour chacune des questions peuvent être inclus dans un attachement ou une demande pour le document version « Word » peut être demandé à l'autorité contractante par courriel. Pour chaque question, veuillez utiliser la même numérotation que la question.

Partie 1 – Information de l'organisation		
Nom de l'entreprise/répondant		Numéro d'entreprise
Nom et titre du représentant	Numéro de téléphone	Adresse courriel
Adresse de l'entreprise		
Partie 2 – Questions		
A. Recyclage de la fibre de verre		
A1. Qu'est-ce qui fait qu'un navire en fibre de verre est un bon candidat pour le recyclage? Est-il nécessaire qu'un navire dispose d'un rapport sur les matières dangereuses à bord (par exemple : combustible résiduel, matériau isolant, etc.)? Quelles autres informations seraient nécessaires? Quelle est la taille maximale ou optimale des parties du navire à recycler?		
A2. Y a-t-il des travaux à effectuer pour préparer un navire en fibre de verre au recyclage avant de le remettre à une entreprise de recyclage? Si tel est le cas, veuillez décrire le travail à effectuer.		
A3. En quoi consiste le processus de recyclage? Veuillez décrire la technologie utilisée et les étapes du processus (par exemple : assainissement, démantèlement, etc.).		
A4. Quels sont les impacts environnementaux potentiels du processus de recyclage, notamment les émissions atmosphériques et les rejets dans l'eau? Comment ces impacts sont-ils atténués?		

A5. Quelles sont les matières résiduelles qui peuvent nécessiter une élimination définitive? Comment et où les matières résiduelles sont-elles éliminées?

A6. Votre entreprise dispose-t-elle d'un système de gestion de l'environnement (SGE)?

A7. Quels sont les délais et les coûts du recyclage d'un navire en fibre de verre? Combien coûte la conversion d'une tonne de fibre de verre en vue de sa réutilisation? Quelle est la valeur de revente (prix par tonne) de la fibre de verre qui a été recyclée?

A8. Quels sont les avantages et les inconvénients du recyclage d'un bateau en fibre de verre?

A9. Comment la fibre de verre recyclée est-elle utilisée et quelle est la demande en fibre de verre recyclée?

A10. Capacité des fournisseurs : Si vous fournissez des services de recyclage de la fibre de verre, où les fournissez-vous dans le pays? Combien de navires votre entreprise peut-elle recycler par an? Vous concentrez-vous sur certains types de bateaux particuliers (par exemple : bateaux à moteur, voiliers, etc.)? Si un navire contient d'autres matériaux (par exemple : métal, bois, etc.), triezy-vous et traitez-vous également les autres matériaux?

A11. Veuillez fournir toute autre information concernant le recyclage de la fibre de verre que vous jugez importante pour le Canada.

A12. Êtes-vous une entreprise autochtone? Si oui, êtes-vous inscrit au Répertoire des entreprises autochtones du gouvernement du Canada (lien : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033057/1100100033058#c2>)?

B. INCINÉRATION

B1. Est-il nécessaire qu'un navire ait à son bord un rapport sur les matières dangereuses (par exemple : combustible résiduel, matériau isolant, etc.)?

B2. Quels sont le type et la taille de l'incinérateur de votre entreprise? Quelle est la taille maximale ou optimale des parties du navire à incinérer?

B3. Recommanderiez-vous que les navires soient envoyés à l'incinérateur ou à un four de cimenterie d'un tiers? Si oui, quelle est leur capacité de traitement des navires?

B4. En quoi consiste le processus d'incinération? Veuillez décrire la technologie utilisée et les étapes du processus.

B5. Quelles sont les températures atteintes par la technologie d'incinération? Cette température détruit-elle complètement les contaminants environnementaux qui peuvent se trouver dans la fibre de verre? Comment les résidus de l'incinération seront-ils traités?

B6. Veuillez décrire les technologies de prévention de la pollution de l'air. Les émissions atmosphériques sont-elles fréquemment surveillées? Quel est le niveau de destruction atteint pour les dioxines et les furannes?

B7. L'incinérateur est-il autorisé à fonctionner dans sa province ou son territoire et respecte-t-il tous les codes de pratique recommandés dans son administration? D'autres pratiques de gestion exemplaires opérationnelles sont-elles utilisées? Dans l'affirmative, veuillez donner des détails.

B8. Votre entreprise dispose-t-elle d'un système de gestion de l'environnement (SGE)?

B9. Quels sont les délais et les coûts d'incinération d'un navire?

B10. Quels sont les avantages et les inconvénients de l'incinération des navires à coque en fibre de verre et en bois?

B11. Capacité des fournisseurs : Si vous fournissez des services d'incinération, où les fournissez-vous dans le pays? Combien de navires pouvez-vous incinérer par an?

B12. Veuillez fournir toute autre information concernant l'incinération de navires que vous jugez importante pour le Canada.

B13. Êtes-vous une entreprise autochtone? Si oui, êtes-vous inscrit au Répertoire des entreprises autochtones du gouvernement du Canada (lien : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033057/1100100033058#c2>)?

C. AUTRES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

C1. Pouvez-vous recommander d'autres options pour l'aliénation écologique des navires à coque en fibre de verre ou en bois? Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

C2. Quelles sont les possibilités liées au recyclage ou à l'élimination écologiques du caoutchouc et des tissus?

C3. Disposez-vous d'informations, de résultats de recherches ou de données sur l'analyse du cycle de vie pour comparer les différentes stratégies de recyclage et d'aliénation des navires abandonnés? Si oui, veuillez nous les fournir.

C4. Le Canada devrait-il tenir compte d'autres considérations environnementales dans la Stratégie nationale d'approvisionnement pour la gestion des épaves et des bâtiments abandonnés ou dangereux? Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.